

COMMUNE DE SAINS-EN-AMIENOIS

**PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026**

Le 28 avril 2026, à dix-neuf heures vingt, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Moïse BLANC, Maire.

Sont présents : M. Moïse BLANC, Mme Lysiane BOUDENNE, Mme Mahdia CHEVALIER, M. Olivier GOMBERT, M. Pierre ANDRE-ROMAGNY, Mme Axelle BERTHOUT, M. Romain CHANTRY, Mme Hélène DEBEAUMONT, M. Sébastien MARTEL, Mme Sabine CADIC, Mme Michèle DEFERT, M. Sylvain MAQUIGNY.

Absents excusés : M. Vincent LEFEBVRE qui donne pouvoir à Mme Michèle DEFERT, M. Simon MARX qui donne pouvoir à M. Moïse BLANC, Mme Maryse DEBEVE qui donne pouvoir à M. Sébastien MARTEL.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.

Mme Hélène DEBEAUMONT est désignée Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
2. Compte de gestion 2025
3. Compte administratif 2025
4. Affectation du résultat de fonctionnement 2025
5. Fiscalité communale
6. Budget primitif 2026
7. PERSONNEL COMMUNAL : création d'un poste d'attaché principal
8. PERSONNEL COMMUNAL : Désignation d'un délégué élu auprès du CNAS
9. Commissions communales
10. Taxe SECODE
11. Informations diverses

**1-Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 9 avril 2026**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil s'ils souhaitent apporter des remarques au procès-verbal du Conseil municipal du 9 avril 2026.

Aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.

**2-Compte de gestion 2025**

Monsieur le Maire précise que la commission en charge des finances communales a eu peu de temps pour analyser les comptes 2025 et préparer un budget prévisionnel pour 2026, et cela sans passation non plus avec l'équipe sortante. Il donne ensuite la parole à Madame CADIC, rapporteur de ladite commission.

Madame CADIC explique que le compte de gestion est un document dressé par le comptable public qui synthétise les données budgétaires, comptables et patrimoniales de la commune. Le compte administratif est, quant à lui, établi par la commune.

Elle précise que, pour l'exercice 2026, un Compte Financier Unique (CFU) sera réalisé.

Pour l'exercice 2025, il ressort du compte de gestion les réalisations suivantes :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	337 049.14	1 248 830.83
Dépenses	397 262.79	1 053 076.73
Résultat de l'exercice		
Excédent		+ 195 754.10
Déficit	-60 213.65	

Soit un résultat excédentaire de 135 540.45€.

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée,

L'assemblée délibérante vote à l'unanimité le compte de gestion 2025 dressé par le Comptable de la Trésorerie du Grand Amiens et Amendes.

### 3-Compte administratif 2025

Pour l'exercice 2025, il ressort du compte administratif les réalisations suivantes :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	397 262,79	337 049,14	1 053 076,73	1 248 830,83
Solde d'exercice 2024 reporté en 2025		37 662,07		415 298,81
<b>TOTAUX</b>	<b>397 262,79</b>	<b>374 711,21</b>	<b>1 053 076,73</b>	<b>1 664 129,64</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>		<b>- 22 551,58</b>		<b>611 052,91</b>
Restes à réaliser 2025 (engagements détail ci-dessous)	772 554,27	370 772,00		
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 169 817,06</b>	<b>745 483,21</b>	<b>1 053 076,73</b>	<b>1 664 129,64</b>

Mme CADIC présente également le détail des engagements non soldés sur lesquels la municipalité précédente s'était engagée :

	Dépenses engagées en 2025	Subvention restant à percevoir
(1000) Parc de la biodiversité-cr�ation d'une mare	2 892,40	
(961) Ecole - vmc dortoir	1 888,50	
(962) Cantine - travaux de toiture	3 121,75	
(964) Ecole, travaux isolation	468 000,00	250 000,00
(969) Voirie	78 161,79	
<i>Cheminement devant �cole :3760,80</i>		
<i>Effacement r�seau Rte de Boves : 14 000,00</i>		
<i>Led Rue de la chauss�e : 4 396,00</i>		
<i>Led+m�ts rue de la sentelette 11 280,00</i>		
<i>Effacement rue de la VM 44 724,99 (solde sur 149 082)</i>		
(976) D�connexion des eaux de pluie	34 862,00	19 819,00
(977) Eglise - toiture	20 392,00	11 544,00
(978) Ecole, construction d'un pr�au	125 000,00	63 700,00
(980) La poste-solde pompe � chaleur	1 002,00	16 525,00
(987) Accessibilit� et s�curit�- balisages b�timents+radar	6 838,31	
(988) Cimetiere - reprise de concessions+ossuaire	7 475,00	
(990) Atelier- achat nouveau tracteur+ solde de subv cuve	22 920,52	9 184,00
<b>TOTAL</b>	<b>772 554,27</b>	<b>370 772,00</b>

Le résultat de l'exercice 2025, cumulé avec le report des exercices précédents, est ensuite présenté :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	1 248 830,83	337 049,14
Dépenses	1 053 076,73	397 262,79
<b>Résultat 2025</b>	<b>195 754,10</b>	<b>- 60 213,65</b>
Report du résultat 2024	415 298,81	37 662,07
<b>Résultat cumulé</b>	<b>611 052,91</b>	<b>- 22 551,58</b>

Monsieur le Maire remercie Madame CADIC pour sa présentation claire et demande à l'assemblée de voter le compte administratif 2025.

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,  
Le compte administratif 2025 est adopté à l'unanimité.

#### 4-Affectation du résultat de fonctionnement 2025

Madame CADIC explique que le déficit prévisionnel de l'investissement est lié aux opérations engagées par la précédente municipalité (isolation école, nouveau préau....) et qu'il sera nécessaire de travailler sur ces dossiers afin d'en étudier la poursuite ou non.

#### Engagements d'investissement 2025 à reporter à 2026 :

Recettes		370 772,00
Dépenses		772 554,27
Solde engagements	-	401 782,27
Déficit 2025 d'investissement	-	22 551,58
soit déficit d'investissement à couvrir en 2026	-	424 333,85

Madame CADIC propose, compte-tenu des divers exposés précédents, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit d'investissement à couvrir en 2026 avec les engagements 2025	-	424 333,85
Résultat de fonctionnement 2025		611 052,91
Report du résultat de fonctionnement en 2026 avec couverture du déficit d'investissement		186 719,06

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,  
L'affectation du résultat 2025 d'un montant de 186 719.06 € est adoptée à l'unanimité.

## 5-Fiscalité communale

Monsieur le Maire fait part de son souhait de reconduire à l'identique les taux de la fiscalité communale 2025, soit pour l'exercice 2026 :

- ✓ Taxe Foncière sur le bâti .....53.00%
- ✓ Taxe Foncière sur le non bâti.....42.35%
- ✓ Taxe d'habitation .....16.68%

Il ajoute toutefois que les bases locatives augmentant tous les ans, le montant à payer sera probablement un peu à la hausse.

Madame BOUDENNE apporte la précision que Monsieur FAUVET, avant son élection à la présidence d'Amiens Métropole, a indiqué qu'il ne s'interdira pas d'augmenter les taxes sur les ordures ménagères.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire les taux de fiscalité directe tels qu'indiqués ci-dessus.

## 6-Budget primitif 2026

Monsieur le Maire précise que les éléments seront disponibles sur le site de la Mairie après approbation et donne ensuite la parole à Madame CADIC qui présente l'articulation de l'ensemble des prévisions budgétaires 2026.

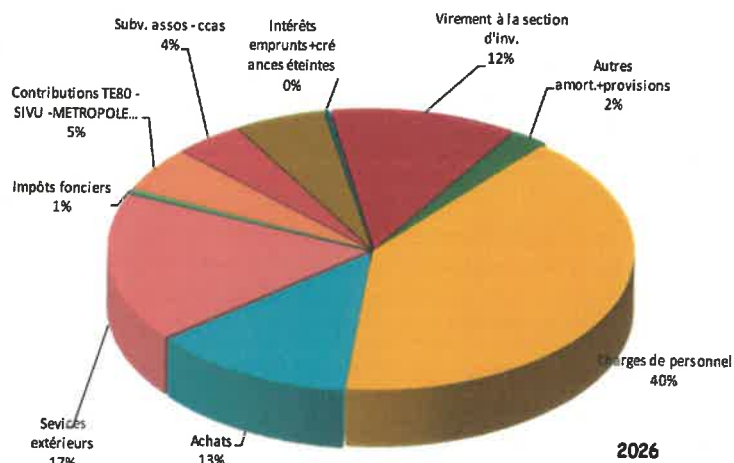
A périmètre constant, le budget est à l'équilibre et même excédentaire d'environ 194K€ :



## Budget - Fonctionnement

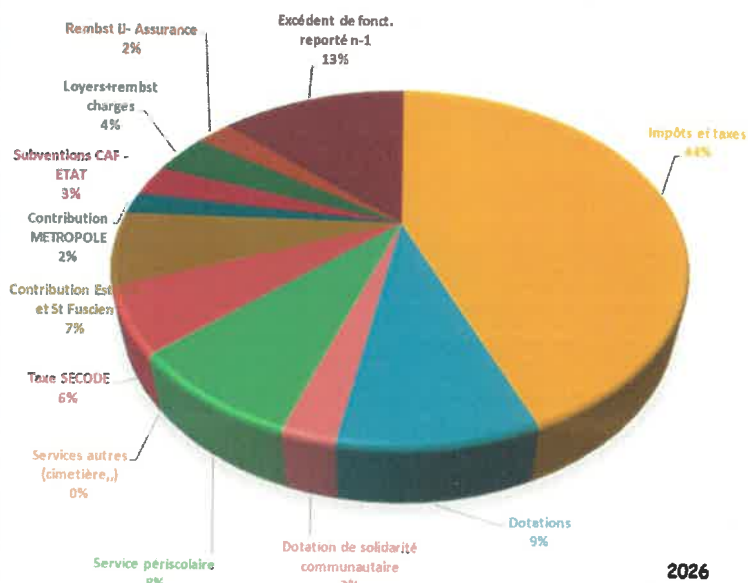
### Dépenses

	Prévisions 2026
Charges de personnel	568 880
Achats	175 850
Services extérieurs	244 250
Impôts fonciers	6 500
Contributions TE80 - SIVU - METROPOLE...	73 696
Subv. assos - ccas	60 400
Indemnités élus	78 850
Intérêts emprunts+créances éteintes	4 500
Virement à la section d'inv.	162 159
Autres amort.+provisions	32 575
<b>Total Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>1 407 660</b>



### Recettes

	Prévisions 2026
Impôts et taxes	615 232
Dotations	126 313
Dotation de solidarité communautaire	34 641
Service périscolaire	115 000
Services autres (cimetière,,)	1 250
Taxe SECODE	80 000
Contribution Estrées et St Fuscien	93 005
Contribution METROPOLE	28 500
Subventions CAF - ETAT	40 000
Loyers+rembst charges	53 000
Rembst IJ- Assurance	34 000
Excédent de fonct. reporté n-1	186 719
<b>Total Recettes de Fonctionnement</b>	<b>1 407 660</b>



## Budget - Investissement

Dépenses	Report 2025	Propositions 2026	Total
<b>EQUIPEMENT</b>			
Mairie		4 000,00	4 000,00
Ecole	1 888,50	6 000,00	7 888,50
Ecole-travaux d'isolation	468 000,00	-	468 000,00
Cantine	3 121,75	5 000,00	8 121,75
Voirie	78 161,79	50 000,00	128 161,79
Déconnexion réseau eau de pluie	34 862,00	2 000,00	36 862,00
Construction d'un préau	125 000,00	-	125 000,00
Poste	1 002,00	-	1 002,00
Acquisitions foncières		934,06	934,06
Atelier communal	22 920,52	30 000,00	52 920,52
Accessibilité-sécurité	6 838,31	10 000,00	16 838,31
Eglise	20 392,00	5 000,00	25 392,00
Cimetière	7 475,00	10 000,00	17 475,00
Parc de la biodiversité	2 892,40	-	2 892,40
PLU		20 000,00	
Crèche		-	-
Hangar	-	-	-
Terrain de pétanque		-	
Espace VAGNIEZ		15 000,00	
Salle Espérance		25 000,00	
Pompe à chaleur école	-	-	
<b>TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT</b>	<b>772 554,27</b>	<b>182 934,06</b>	<b>955 488,33</b>
Emprunt - remboursement capital	-	56 010,00	56 010,00
Remboursement Caution		400,00	400,00
Report résultat 2025 (déficit)		22 551,58	22 551,28
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>772 554,27</b>	<b>261 895,64</b>	<b>1 034 449,61</b>

## Recettes

	Report 2025	Budget 2026	Total
<b>SUBVENTION D'EQUIPEMENT</b>			
Construction d'un préau	63 700,00		63 700,00
Travaux isolation école	250 000,00		250 000,00
Voirie modernisation éclairage (FDE80) 1326-969			-
Déconnexion des eaux de Pluie	19 819,00		19 819,00
Eglise	11 544,00		11 544,00
Atelier récupérateur eau de pluie	9 184,00		9 184,00
Poste- (Pompe à chaleur)	16 525,00		16 525,00
<b>TOTAL SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>370 772,00</b>	<b>-</b>	<b>370 772,00</b>
Emprunt	-	-	-
FCTVA	-	38 210,00	38 210,00
Taxe d'aménagement	-	7 000,00	7 000,00
Excédent de fonctionnement capitalisé	-	424 333,85	424 333,85
<b>TOTAL AUTRES RECETTES</b>	<b>-</b>	<b>469 543,85</b>	<b>469 543,85</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT</b>	<b>370 772,00</b>	<b>469 543,85</b>	<b>840 315,85</b>
<b>Recettes d'ordre</b>			
Amortissement	-	31 974,96	31 974,96
Virement de la section de fonctionnement prévu		162 159,10	162 159,10
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT</b>	<b>-</b>	<b>194 134,06</b>	<b>194 134,06</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2026</b>	<b>370 772,00</b>	<b>663 677,91</b>	<b>1 034 449,91</b>

Madame CADIC donne quelques informations de contexte budgétaire 2026 :

- Hausse de l'inflation à prévoir
- Vente de la maison rue de la Vierge Marie : acquisition pour 161 K€ et offre d'achat reçue à 100K€. Quid de la moins-value ?
- Baisse continue de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat : - 13.8K€ en 2025.
- Arrêt des activités de la SECODE en avril 2030 donc arrêt des montants d'indemnisation perçus à ce titre (soit -90K€/an en moyenne).
- Suppression du dispositif des « contrats aidés ».
- « Maison des séniors » : acquisition du terrain pour 300 K€ et proposition d'acquisition d'une partie par la SIP pour 70K€. Quid du delta ? Projet à revoir car peu intéressant financièrement pour la commune.

Monsieur le Maire rappelle que ce budget prévisionnel reprend des gros projets tels que l'isolation de l'école (468K€) et la construction d'un nouveau préau (125K€). Il s'agit d'assurer une continuité tout en essayant de minimiser les coûts. Une rencontre a déjà eu lieu avec l'architecte en charge de ces deux projets.

Monsieur le Maire précise que la prévision des nouveaux investissements 2026 s'élève à 182 934€ ; l'un des gros projets étant la remise en état du village.

Monsieur ANDRÉ-ROMAGNY s'interroge sur la situation financière de la crèche. Monsieur le Maire répond que la subvention annuelle est de 31 000€ mais que le budget 2026 prévoit une ligne de 60 400€ « subventions associations-CCAS » qui permet de provisionner un versement exceptionnel de 17 000€ supplémentaires pour la crèche. Après rencontre avec les représentants de la crèche, il a été convenu que ce financement supplémentaire serait conditionné à la réalisation d'actions concrètes.

Il est expliqué au Conseil que la rupture du contrat avec la crèche remettra en cause la subvention accordée par la CAF pour les travaux. La commune en devra le remboursement en tout ou partie.

Monsieur CHANTRY explique que la gestion de la crèche est saine mais que les recettes n'augmentent pas. Il précise qu'au regard du nombre d'enfants accueillis, les Samoisiens ne sont pas majoritaires. Il n'est pas logique qu'il revienne aux seuls Samoisiens de financer un établissement recevant une majorité d'enfants d'autres villages. Il n'est pas non plus envisageable que la municipalité reprenne à sa charge le fonctionnement de la crèche.

Il convient donc d'aller chercher des financements auprès des autres municipalités concernées. Une réunion avec les communes concernées ainsi qu'un débat public vont être organisés.

Madame CADIC précise enfin que l'encours de la dette de la commune à hauteur de 334K€ est couvert par la trésorerie qui se monte à environ 500K€.

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée,

Le Budget Primitif 2026 tel que présenté ci-dessus est adopté à l'unanimité.

### **7-Personnel communal : création d'un poste d'attaché principal**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que, conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, le Conseil municipal peut créer des emplois si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant le permettent.

Afin de permettre l'avancement de grade d'un agent, il est proposé de créer un poste d'attaché principal à temps complet en remplacement du poste d'attaché existant. La nomination à ce nouveau poste sera effective à compter du 1er septembre 2026.

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,  
L'assemblée accepte à l'unanimité la création du poste d'attaché principal et le tableau des effectifs qui en découle :

	Titulaire	Non titulaire
<u>Secrétariat</u>		
Attaché principal	1,0	
Adjoint administratif	1,0	
<u>Service Technique Espaces Verts</u>		
Agent de maîtrise	1,0	
Adjoint technique	2,0	
Adjoint technique principal 1ère classe	1,0	
<u>Ecole- Périscolaire</u>		
ATSEM principal 1ère classe	2,00	
Adjoint technique	1,00	3
Adjoint d'animation	1,00	3
<b>TOTAL</b>	<b>10,0</b>	<b>6</b>

#### 8-Personnel communal : désignation d'un délégué élu auprès du CNAS

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le Comité National d'Action Sociale (CNAS) est l'équivalent d'un comité d'entreprise qui propose aux agents de la fonction publique une offre complète de prestations sociales. Doivent y siéger un personnel communal (Mme C. VANPEPERSTRAETE) et un élu. Suite au renouvellement des conseillers municipaux, il convient de désigner un élu. Monsieur Pierre ANDRÉ-ROMAGNY se porte candidat.

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,  
Le Conseil municipal désigne à l'unanimité Monsieur Pierre ANDRÉ-ROMAGNY afin de représenter la commune de Sains en Amiénois auprès des instances du CNAS.

#### 9-Commissions communales

Monsieur le Maire présente les différentes commissions créées ainsi que la répartition des conseillers dans ces commissions. La Commission « solidarité seniors - lien social » est supprimée puisque gérée par le CCAS.

Mmes CADIC et DEBEAUMONT expriment que le dossier « recherche et montage de dossiers de subventions » est trop lourd à prendre en charge pour la seule commission Finances. Il faudra peut-être en faire un sujet à traiter à part. Monsieur le Maire rappelle que les commissions peuvent être amenées à évoluer. Il est donc décidé que la gestion des subventions fera l'objet d'un traitement hors commissions.

Vu la proposition du Maire,  
 Vu les candidatures aux différentes commissions,  
 Après en avoir débattu,  
 Le vote est à main levée,  
 Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la création des commissions ci-après :

Thèmes	PARTICIPANTS	PERIMETRE D'INTERVENTION
<b>Travaux – Espaces publics – Urbanisme – PLU</b>	<b>Romain Chantry</b> Sébastien Martel Sylvain Maquigny Lysiane Boudenne	<b>Périmètre de travail :</b> Entretien et rénovation des voiries et bâtiments communaux Fleurissement et embellissement du village Espaces verts et cadre de vie Propreté et entretien visuel de la commune Aménagement des espaces publics (places, trottoirs, équipements) Suivi des chantiers communaux Éclairage public Urbanisme (permis, déclarations, PLU) Réflexion sur le développement et l'attractivité du territoire
<b>Sécurité routière – Mobilités</b>	<b>Sébastien Martel</b> Simon Marx Vincent Lefebvre	<b>Périmètre de travail :</b> Sécurisation des axes routiers Aménagement des passages piétons et zones sensibles Signalisation (panneaux, marquage au sol) Gestion du stationnement Vitesse et dispositifs de ralentissement Cheminements piétons et cyclables Réflexion sur les mobilités douces
<b>Enfance – Jeunesse – Vie scolaire</b>	<b>Mahdia Chevalier</b> Olivier Gombert Lysiane Boudenne Michèle Defert	<b>Périmètre de travail :</b> Relations avec les écoles Organisation du périscolaire et des temps extra-scolaires Fonctionnement de la cantine Suivi de la crèche et des structures petite enfance Développement d'actions pour les jeunes Aménagement et entretien des aires de jeux Bien-être et sécurité des enfants
<b>Vie associative – Culture – Sport</b>	<b>Olivier Gombert</b> Mahdia Chevalier Vincent Lefebvre Lysiane Boudenne Michèle Defert	<b>Périmètre de travail :</b> Relations avec les associations Attribution et suivi des subventions associatives Gestion et mise à disposition des salles communales Organisation des événements et fêtes communales Développement de l'offre culturelle et sportive Soutien aux initiatives locales
<b>Environnement – Transition énergétique - SECODE</b>	<b>Axelle Berthout</b> Mahdia Chevalier Pierre André-Romagny	<b>Périmètre de travail :</b> Protection de la biodiversité Préservation des espaces naturels Sensibilisation aux enjeux environnementaux Préservation et entretien des chemins communaux, des sentiers et des espaces naturels de la commune Suivi des actions liées à la SECODE

<b>Communication</b>	<b>Hélène Debeaumont</b> Lysiane Boudenne Sébastien Martel	<b>Périmètre de travail :</b> Élaboration du bulletin municipal Gestion des réseaux sociaux Communication des actions municipales Organisation de réunions publiques Information des habitants (affichage, supports numériques) Valorisation des projets et événements
<b>Finances – Subventions - Projets</b>	<b>Sabine Cadic</b> Romain Chantry Hélène Debeaumont	<b>Périmètre de travail :</b> Préparation et suivi du budget communal Analyse des dépenses et optimisation des coûts <del>Recherche et montage de dossiers de subventions</del> Suivi financier des projets communaux Aide à la décision pour les investissements Veille sur les opportunités de financement

Monsieur le Maire fait part ensuite de son souhait de créer une commission extra-communale consultative composée, via un appel à candidatures, de membres extérieurs au Conseil qui serait en charge du fleurissement et de l'embellissement de la commune. L'assemblée accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la création d'une commission extra-communale consultative en charge de l'embellissement et du fleurissement de la commune et charge Monsieur le Maire d'en nommer ses membres.

## 10-Taxe SECODE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée son positionnement contre le projet d'extension de la SECODE et que le Président d'Amiens Métropole apporte son soutien au collectif de communes alentours (Sains, Boves, Longueau, ...).

Un courrier a été adressé à la Préfecture et à la DREAL mais est resté sans réponse depuis. Une réunion avec la Préfecture va également être programmée.

Madame BERTHOUT précise qu'une réunion publique sur le sujet aura lieu le 17 juin prochain, à 19h00, à la Salle Espérance, en présence de représentants de VEOLIA. Elle précise qu'il ne faut pas hésiter à faire des signalements. L'Agence Régionale de Santé (ARS) en est destinataire également.

Les élus sont invités à visiter le site de la SECODE le 1<sup>er</sup> juillet à 10h.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reconduire la taxe versée par la VEOLIA pour l'exercice 2026. Depuis 2025, cette taxe est de 2€/tonne de déchets enfouis sur le site, et répartie entre Sains en Amiénois et Boves au prorata du nombre d'habitants.

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,  
L'assemblée accepte à l'unanimité.

## 11- Informations diverses

- ✓ La démission de Monsieur Pierre ANDRE-ROMAGNY au poste d'Adjoint au Maire a été actée par la Préfecture. Il convient donc de réunir le Conseil municipal le 12 mai 2026 à 19h15 afin d'acter cette démission et procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint.
- ✓ En lien avec les élections sénatoriales, la Préfecture impose au Conseil Municipal de se réunir le 5 juin prochain. Le Conseil prévu le 4 juin 2026 à 19h15 est donc annulé et déplacé au 5 juin 2026 à 19h15.
- ✓ Sinistre sur la charpente de l'église : suite à un défaut d'entretien des chenaux, une fuite a été découverte. Un diagnostic de la charpente et de la toiture est à prévoir ainsi que de gros travaux de réparation. Ce poste de dépenses n'a pas été budgété. Des subventions sont à rechercher. De plus, il apparaît que les portes de secours ne sont pas fonctionnelles. La Commission de Sécurité d'Amiens Métropole va se déplacer afin de nous donner ses recommandations.
- ✓ Projet « Maison des Séniors » : ce projet manque de cohérence. Le bien a été acquis sur les fonds propres de la Commune. La municipalité envisage de ne pas donner suite à ce projet. Des réunions sont en cours.
- ✓ Arbres abattus au stand de Tir à l'Arc : la précédente municipalité a fait abattre des arbres qui appartenait à Amiens Métropole sans son autorisation préalable. Un courrier d'Amiens Métropole a été reçu par la Mairie il y a peu. Montant du litige : 5 500 €HT par arbre coupé soit 5 500€ x 25 arbres.
- ✓ Informations sur les petits travaux qui vont être menés dans la commune : nettoyage au karcher rue de la chaussée, quelques travaux de peintures, réfection de l'abribus face à l'église, rafraichissement des inscriptions du monument aux morts...
- ✓ Le CCAS est constitué : une 1<sup>ère</sup> réunion aura lieu le 30 avril 2026.
- ✓ Création d'une page Facebook et développement d'un nouveau petit journal.
- ✓ Suspension provisoire des activités intergénérationnelles.
- ✓ Des permanences des élus à la mairie vont être mises en place.
- ✓ Un nouveau porte drapeau a été trouvé pour les cérémonies. Prochaine cérémonie : le 8 mai à 11h, suivie d'un moment de convivialité.
- ✓ M. ANDRE-ROMAGNY rappelle qu'il est important que toute décision prise en dehors des conseils puissent faire l'objet d'une information auprès des conseillers et des citoyens ensuite. Mme BOUDENNE explique que des réunions de pré-Conseils municipaux vont être mises en place afin d'aborder tous ces sujets en amont afin de pouvoir communiquer de manière appropriée.
- ✓ L'éclairage a été réinstauré la totalité de la nuit en attendant de trouver une solution éventuellement plus adaptée : la majorité des habitants en sont contents.

A 21h, l'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire déclare la séance levée.

Le Maire  
Moïse BLANC

La Secrétaire de séance  
Hélène DEBEAUMONT

<p>Moïse BLANC</p> 	<p>Lysiane BOUDENNE</p> 	<p>Pierre ANDRE-ROMAGNY</p> 
<p>Mahdia CHEVALIER</p> 	<p>Olivier GOMBERT</p> 	<p>Axelle BERTHOUT</p> 
<p>Romain CHANTRY</p> 	<p>Hélène DEBEAUMONT</p> 	<p>Sébastien MARTEL</p> 
<p>Sabine CADIC</p> 	<p>Simon MARX</p> 	<p>Maryse DEBEVE</p> 
<p>Michèle DEFERT</p> 	<p>Sylvain MAQUIGNY</p> 	<p>Vincent LEFEBVRE</p> 